

ENERGIE/ENVIRONNEMENT : La MRAe Grand Est émet un avis très réservé sur un projet de parc photovoltaïque

Dans un communiqué de presse, La Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe), signale que le projet de parc photovoltaïque sur les communes de Réchicourt et Avricourt/57, porté par la société [NEOEN](https://neoen.com/fr/), « n'est, à ce stade, compatible ni avec la Carte Communale d'Avricourt, ni avec le PLU de Réchicourt-le-Château qui devront être modifiés ou révisés pour que le permis de construire puisse être délivré. ». En outre, la MRAe « recommande à l'autorité signataire du permis de construire de ne délivrer ce permis que si l'obligation réelle environnementale (ORE) respectant les conditions définies est jointe à la demande d'urbanisme. La MRAe observe également que la nécessaire procédure d'évolution des documents d'urbanisme pourrait intégrer l'ORE, ce qui donnerait du sens à l'intégration environnementale du projet de centrale dans son environnement communal. »

[https://neoen.com/fr/https://neoen.com/fr/](https://neoen.com/fr/)